



Une donation est-elle limitée en valeur?

Par **Babel13**, le 13/04/2017 à 15:41

Bonjour,

Mes parents ont le projet de me faire la donation de l'appartement (acheté avec la loi De Robien) dans lequel je réside. La défiscalisation se termine en juillet 2018.

Doit-on attendre cette date pour effectuer la donation, ou peut-on la faire dès à présent?

De plus, les parents sont-ils limités ou non à une donation d'une valeur de 100000€ chacun (200000€ au total)?

Peuvent-ils faire une donation concernant un bien immobilier avec de l'argent?

En vous remerciant,

Cordialement,

Julien

Par **Visiteur**, le 13/04/2017 à 16:31

bonjour,

100.000 € n'est pas une limite, mais un abattement par donateur à chaque donataire.

Au delà, les droits sont dus, pour exemple cela représenterait environ 18000€ pour 200.000 donnés.